

Les fiches pratiques

Retrouvez dans nos fiches pratiques toutes les informations sur les échanges d'informations et documentaires sur les flux camion ferry entre le Royaume-Uni et la France.



- HAROPA PORT -
Publié le 16 Novembre 2020

[Je suis exportateur, que dois-je faire ?](#)



FICHE PRATIQUE
À compter du 31 janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

- Sur les échanges de cette destination de l'Union européenne en provenance du Royaume-Uni doit être faite une déclaration en douane.
- Les nouvelles procédures d'équipement participent aux flux camion ferry.

Cette fiche concerne les flux camion ferry utilisant les liaisons ferry entre le Royaume-Uni et la France.

Je suis EXPORTATEUR, que dois-je faire ?

Je me prépare & j'anticipe au mieux

Je me prépare

- Je suis enregistré
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation au Royaume-Uni et à la France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.

Je me renseigne

- Sur les formalités d'exportation et d'importation à l'exportation et à l'importation.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.

Haropa Port
1000 Avenue de la République, 94000 Paris
www.haropaport.com

[Je suis importateur, que dois-je faire ?](#)



FICHE PRATIQUE
À compter du 31 janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

- Sur les échanges de cette destination de l'Union européenne en provenance du Royaume-Uni doit être faite une déclaration en douane.
- Les nouvelles procédures d'équipement participent aux flux camion ferry.

Cette fiche s'applique aux flux camion ferry utilisant les liaisons ferry entre le Royaume-Uni et la France.

Je suis IMPORTATEUR, que dois-je faire ?

Je me prépare & j'anticipe au mieux

Je me prépare

- Je suis enregistré
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation au Royaume-Uni et à la France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.
- Je déclare mes marchandises à l'exportation et à l'importation en France.

Je me renseigne

- Sur les formalités d'exportation et d'importation à l'exportation et à l'importation.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.
- Sur les procédures et les services de douane.

Haropa Port
1000 Avenue de la République, 94000 Paris
www.haropaport.com



[Je suis transporteur, que dois-je faire ?](#)



[Le passage portuaire et la traversée maritime à l'export](#)



[Le passage portuaire et la traversée maritime à l'import](#)

□

FICHE PRATIQUE
 À compter du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

Toute entrée du territoire de destination de l'Union européenne en provenance du Royaume-Uni devra être faite dans une situation d'urgence.

Cette fiche concerne les trafics utilisant les liaisons maritimes entre le Royaume-Uni et la France.

Le passage portuaire et la traversée maritime
 Entre le Royaume-Uni et la France

Préparation documentaire

Les formalités au Royaume-Uni

- Le chargeur / Expéditeur au Royaume-Uni effectue les formalités d'exportation à l'origine au Royaume-Uni.
- Le chargeur / Importeur en France effectue les formalités d'importation anticipées afin de passer sans encombre le territoire Français.
- Le chargeur / Destinataire au Royaume-Uni, Gibraltar, Gibraltar et l'Espagne au Royaume-Uni doit être autorisé par l'Agence de Régulation Maritime.
- Un document douanier international (Primitif de la Déclaration en Douane Européenne - Nomenclature) et l'original de la Déclaration en Douane Européenne (Nomenclature).
- Les codes barres à 1DGT et l'original de la Déclaration en Douane Européenne (Nomenclature).

Page 1 sur 6
 Cette fiche a été préparée en collaboration avec le Service Haropa (UFR) et le Service Haropa (UFR).




Je suis chauffeur et ma remorque est en "statut orange", que dois-je faire ?

FICHE PRATIQUE
 À compter du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

Toute entrée du territoire de destination de l'Union européenne en provenance du Royaume-Uni devra être faite dans une situation d'urgence.

Cette fiche concerne les trafics utilisant les liaisons maritimes entre le Royaume-Uni et la France.

Je suis chauffeur et ma remorque est en STATUT ORANGÉ, que dois-je faire ?

Ces documents sont destinés à être utilisés en tant qu'éléments de preuve en cas de contrôle de la douane.

Je me prépare & j'anticipe au mieux

Comment suis-je informé du statut ?

- Par le biais de la douane britannique, cette dernière avertit le conducteur de son statut de remorque orange. Les formalités de douane doivent être effectuées avant le départ de la remorque.
- La douane britannique avertit le conducteur de son statut de remorque orange par le biais de la douane britannique au Royaume-Uni et de la douane française en France.

- Code d'urgence à bord de l'unité
- Code de statut de remorque
- Code de statut de remorque
- Code de statut de remorque

Page 1 sur 6
 Cette fiche a été préparée en collaboration avec le Service Haropa (UFR) et le Service Haropa (UFR).




J'exporte / j'importe des produits sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires, que dois-je faire ?

FICHE PRATIQUE
 À compter du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et devient un pays tiers.

Toute entrée du territoire de destination de l'Union européenne en provenance du Royaume-Uni devra être faite dans une situation d'urgence.

Cette fiche concerne les trafics utilisant les liaisons maritimes entre le Royaume-Uni et la France.

J'exporte / j'importe des produits sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires, que dois-je faire ?

Je me prépare & j'anticipe au mieux

En France

Je me renseigne

- Sur les formalités d'exportation et d'importation et l'habilitation de destination des produits phytosanitaires et vétérinaires entre la France et le Royaume-Uni (PFRV).
- Sur les sites de douane et de dédouanement autorisés selon les destinations de destination.





Flash Info Brexit : Notre priorité, garantir la fluidité de votre chaîne logistique



HAROPA PORTS
Your logistics solution in Europe

Flash info NEWS

Brexit : notre priorité, garantir la fluidité de votre chaîne logistique ▶ Novembre 2020

A compter du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni quitte l'Union Européenne et devient un pays tiers.

- ▶ Toute entrée ou sortie de marchandises de l'Union Européenne en provenance ou à destination du Royaume-Uni devra faire l'objet d'une déclaration en douane.
- ▶ Les nouvelles procédures s'appliquent particulièrement aux trafics utilisant des liaisons fermes.
- ▶ Pour les autres activités (conteneurs, vrac solides et liquides, rouler) les démarches via le CCS SYONE deviennent identiques à celles utilisées avec tout autre pays tiers.

HAROPA & Ports de Normandie
se sont organisés, conjointement avec l'ensemble des acteurs portuaires, afin de garantir la continuité de vos échanges avec le Royaume-Uni dès le 1er janvier prochain.

- ▶ **Des procédures et systèmes d'information adaptés**
 - Marchés à blanc, études de modélisation / simulation...
 - Si Brexit - logiciel dédié mis à disposition par la Douane - pour la gestion des flux fermes
- ▶ **Des infrastructures adaptées**
 - Réaménagement des terminaux & de la signalisation
 - Création/adaptation des centres de contrôle et ajustement aux horaires des ferries 7/7
- ▶ **Des professionnels à votre écoute**
 - Groupes de travail réalisés entre professionnels portuaires et l'ensemble des services de l'Etat concernés

Vous aussi, préparez-vous

- ▶ **Anticipez vos incertains et procédures** en réalisant votre auto-diagnostic douanier sur <http://brexit.ccsdouanes.fr/outil/>
Demandez un entretien conseil auprès de la douane : pae-le-havre@douane.frances.gouv.fr / pae-rouen@douane.frances.gouv.fr / pae-caen@douane.frances.gouv.fr
- ▶ **N'hésitez pas à contacter un Représentant en Douane Enregistré (RDE)** pour vous assister dans vos démarches.
 - Pour le port du Havre : Syndicat des Transitaires du Havre
st@stl-havre.fr / +33 2 35 21 04 44
 - Pour le port de Rouen : Syndicat Rouennais des Commissionnaires de Transport Transitaires
upr@uprouen.org / +33 2 35 88 54 00
 - Pour les ports de Cherbourg, Oultréham et Dieppe : Ports de Normandie
laurent.natuelle@portsdenormandie.fr / +33 6 85 33 46 53
- ▶ **N'oubliez pas d'anticiper vos procédures impératives** pour chaque opération d'importation depuis le Royaume-Uni.
 - ✓ ICS
 - ✓ Douane import
 - ✓ Marchandises spécifiques (sanitaires, TIR, ADA, ...)

[Haut de la page !\[\]\(dfbd6b3763a6d1d9afaa974f64e2e4b5_img.jpg\)](#)

□



RÉALISATION

STRATIS